SAINT CÔME DE FRESNE

PROCES-VERBAL

Séance du 12 juin 2025

En exercice	Présents	Votants
10	9	10

Date de la Convocation 05 juin 2025
Date d'Affichage 05 juin 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L. 2121-7, L. 2121-9 et L. 2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard KERMOAL, Maire.

Présents : MM. & MMES Bernard KERMOAL, Maire, Florence BATREL, Gervaise BOUTRAIS, Fabrice MARTRAGNY Adjoints au Maire, Yohann BOUSSARD, Marie-Claude FERMY, Xavier DELOMEZ, Viviane VICTOR, Catherine GUILLOUET, Conseillers.

Absents : Monsieur Eric BOURDET donne pouvoir à Madame Gervaise BOUTRAIS

Monsieur Fabrice MARTRAGNY est désigné secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal en date du 10 avril 2025 ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Bernard KERMOAL, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le Procès-Verbal de la séance du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

N° 2025-20 – Restauration de l'église – approbation du projet (PRO)

N° 2025-21 – Occupation du domaine public – installation d'un food-truck

N° 2025-22 – SNSM – création de postes de vacataires

N° 2025-23 – CDC BAYEUX INTERCOM – Approbation du rapport C.L.E.C.T du 15 mai 2025

N° 2025-20	RESTAURATION DE L'EGLISE – APPROBATION DU PROJET (PRO)

Rapporteur : Bernard KERMOAL, Maire

Le Conseil Municipal a attribué par délibération n° 2024-19 du 12 juin 2024 la mission de maîtrise d'oeuvre complète à M. Guillaume de Beaurepaire, architecte du patrimoine, pour la restauration de l'église de Saint-Côme de Fresné comprenant la charpente, la toiture, les faux plafonds de la nef et de la chapelle sud et la mise aux normes de l'éclairage lié à ces zones.

M. Guillaume de Beaurepaire a remis le projet (PRO) le 28 mai 2025 reprenant les pièces de l'avant-projet détaillé (APD) et comprenant :

1) le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
2) la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
3) le dossier plans ;
4) l'estimation du projet.

La durée des travaux est estimée à 4 mois. Les travaux phase projet sont estimés à **218 744,11 € HT**.

Suite au débat, le Conseil Municipal a délibéré afin :

1) **D'approuver** les pièces écrites et graphiques du projet (PRO) présenté par Monsieur Guillaume de Beaurepaire, architecte du patrimoine ;

2) **D'approuver** l'estimation du projet (PRO) détaillé à hauteur de **218 744,11 € HT** tel que débattu ci-avant ;

3) **D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en oeuvre de la présente délibération.**

Vote (s) pour : 10
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

N° 2025-21	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – INSTALLATION D'UN FOOD-TRUCK

Rapporteur : Mme Florence BATREL, 1ere adjointe

Madame Sandra Foubert a créé sa société de restauration rapide mobile (food-truck) dénommée « Food d'Toi » et a sollicité la commune de Saint-Côme de Fresné pour s'installer sur son territoire du 6 juillet au 31 août 2025 à raison de deux jours par semaine (samedi et dimanche).

Madame Sandra Foubert a remis à l'appui de sa demande un descriptif de son activité et son extrait Kbis d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés remis aux membres du conseil municipal.

Une convention d'occupation du domaine public a été rédigée et jointe à l'appui de la présente délibération. Ladite convention prévoit notamment l'utilisation de la borne électrique située sur le terrain de boules.

En contrepartie d'occuper le domaine public, l'occupant s'engage à verser une redevance pour la période de 50 €.

Il est demandé au conseil municipal de s'exprimer sur la demande d'installation de Madame Sandra Foubert société « Food d'Toi », de valider les termes de la convention et de statuer sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

1) **D'autoriser** l'installation de la société de restauration « Food d'Toi » ;
2) **De valider** les termes de la convention et notamment la redevance d'occupation du domaine public pour un montant de 50 € pour la période du 6r juillet au 31 août 2025 ;
3) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 10
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

N° 2025-22	SNSM – CREATION DE POSTES DE VACATAIRES

Rapporteur : Mme Florence BATREL, 1ere adjointe

Pour rappel, comme chaque année, il convient de délibérer sur la création de postes de vacataires pour la surveillance de la plage qui aura lieu du 4 juillet au 27 août 2024.

La rémunération des sauveteurs est stipulée dans la convention renouvelée, chaque année, entre la commune et la SNSM. Elle se décompose ainsi :

1) 1 chef de poste : E7/Echelle C3 – IB 478 - IM 420 pour 35h/semaine ;
2) 1 adjoint chef de poste : E8/Echelle C2 – IB 430 - IM 385 pour 35h/semaine ;
3) 2 sauveteurs qualifiés : E1/Echelle C1 – IB 367 - IM 366 pour 35h/semaine.

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

1) **De valider** la création de postes de vacataires telle que présentée ci-dessus ;
2) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 10
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

N° 2025-23	C.D.C BAYEUX INTERCOM – APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T DU 15 MAI 2025

Rapporteur : Bernard KERMOAL, Maire

Par arrêté préfectoral du 21 juin 2021, et conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités L.O.M), la compétence **« mobilité »** a été transférée à Bayeux Intercom, au 1er juillet 2021.

Six communes étaient concernées par la modification de l'attribution de compensation au moment du transfert.

Bayeux Intercom a fait le choix de mettre en place une Délégation de Service Public pour la gestion de sa compétence mobilité.

Cette Délégation de Service Public est renouvelée au 1er janvier 2025 et le nouveau schéma proposé par le délégataire redessine 2 types de prestations :

- L'offre de Transport A la Demande (TAD)
- L'itinéraire de circuit n° 2.

Suite à la nouvelle attribution de Délégation de Service Public du transport urbain, le circuit de passage desservant initialement la commune de Vaucelles a été modifié et allonge de 25 minutes le temps de trajet pour rejoindre Bayeux.

Par voie de conséquence, la commune de Vaucelles a émis le souhait de ne plus bénéficier de ce service.

Pour cela, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 15 mai dernier, afin d'émettre un avis sur l'évaluation des charges transférées. Le rapport de la CLECT doit être maintenant approuvé par les communes membres de Bayeux Intercom, dans les 3 mois suivants la notification.

Le conseil communautaire devra par la suite déterminer les attributions de compensation entre les communes concernées et Bayeux Intercom, sur la base de ce rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

Vu l'adoption en CLECT, le 15 mai 2025, du rapport ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT, compte-tenu des enjeux de la nouvelle Délégation de Service Public de Bayeux Intercom.

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer à l'unanimité afin :

1) **D'approuver** le rapport de la CLECT, figurant en pièce jointe.
2) **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 10
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

POINT URBANISME

Rapporteur : Mme Florence BATREL, 1ère Adjointe au Maire

Demandes en cours d'instruction :

- ✓ PC 014 565 23P0004 M01, M LEMAITRE, sis 11, route de Bayeux pour la réfection de la toiture et la création de 3 ouvertures ;
- ✓ PC 014 565 25 00002, Les Pontons de Saint Côme, sis 7, allée des Mobil homes pour la construction d'une maison individuelle ;
- ✓ PC 014 565 25 00003, les Pontons de Saint-Côme, sis allée des Coteaux pour la construction de deux maisons individuelles.

Demandes accordées :

- ✓ DP 014 565 25 00008, MME GENTAY, sis 44, chemin du Rotoir pour le changement de la couverture du garage ;
- ✓ DP 014 565 25 00009, MME LEMERCIER, sis 13, allée des Blockhaus pour la réfection de la façade ;
- ✓ DP 014 565 25 00010, M. MEAUDRE, sis 36, route de la Mer pour la pose de clôtures ;
- ✓ PC 014 565 25 00001, MME MARTRAGNY N, sis 1rue du Buhot pour une extension et transformation du garage.
- ✓ DP 014 565 25 00002, MME TETELIN sise 6, allée de la Mer pour le déplacement des abris de jardin, le remplacement des baies et la pose de clôture/portail ;
- ✓ PC 014 565 23P0006 T03, M et MME MARTRAGNY H, sis 17, allée des Coteaux pour un transfert à la HOLDING FPM ;

Demande refusée :

- ✓ PC 014 565 24P0002 T01, M DEBAUDRE, sis 3, allée des Coteaux pour un transfert à la S.A.S Les Pontons de Saint Côme.

INFORMATIONS DIVERSES

Elections 2026 : Le conseil constitutionnel a validé l'extension du scrutin de liste paritaire à toutes les communes sans distinction.

Travaux entrée Est :

- ➢ la RD514 sera fermée à la circulation entre le carrefour RD205/RD514 et l'aménagement du coeur de bourg de Asnelles les 16 et 17 juin prochain pour la réalisation des enrobés sous maîtrise d'ouvrage du CD14 ;
- ➢ les travaux devraient être achevés pour la fin du mois, les espaces verts seront la dernière phase du chantier ;
- ➢ point financement :
  - subvention au titre du Fonds vert de 56 015 € validée par le comité de programmation de l'AESN, le courrier notifiant cette aide sera signée le 30 juin 2025 ;
  - attente décision de la préfecture pour l'attribution de la DETR courant de ce mois, aide escomptée de 45 887 €.

Site internet : il devrait être visitable par tous à la fin du présent mois.

Fibre optique : pré-visite le 04 juillet 2025 avec potentielle installation dans la foulée ou programmation le 11 juillet 2025.

Eglise : Ordre de service pour phase AMT à adresser à G. De Beaurepaire pour l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux ;

Préparation saison estivale :

- ➢ rappel des actions à mener dont :
  - nettoyage des vitres effectué le 07 juin 2025 par MC Fermy, M. et Mme Bouquetot ;
  - nettoyage de la plage le 14 juin 2025 à 10h00 ;
  - balisage de la plage le 14 juin 2025 à partir de 9h00 ;
  - tracteur à réparer : fuite moteur et roue avant-gauche crevée ;

Aire de jeux :

- toboggan commandé et livré ;
- plaques bois pour le tourniquet préparées.

Terrain de beach-volley :

- poteaux bois acquis et livrés ;
- filet commandé.

SDEC – compte-rendu de la CLE du 10 juin 2025 :

- changement des ampoules SHP par des LED, montant de 4 M€ pour l'ensemble du département
- démarrage en septembre 2025 ;
- possibilité de financement de radars pédagogiques.

Secrétariat mairie : Départ de Madame Céline Sola, recrutement à lancer dès à présent.

Concert à l'église le dimanche 15 juin 2025 à 17h00 en partenariat avec l'ADTLB

Proposition de nommage des bancs de la plage.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions diverses, la séance est close à 21h00.

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance

Fabrice MARTRAGNY

Le Maire

MAIRIE de ST-COME-de-FRESNE (Calvados)

Bernard KERMOAL